

Service instructeur
Direction de l'Architecture

5^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-5-3

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2014
SERVICE 017 AUTRES BATIMENTS

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des actions à mener sur les bâtiments départementaux, lesquelles nécessiteront 14 111 700 € de crédits de paiement, 88 000 € de crédits de fonctionnement et 1 985 700 € d'AP à voter (sur la programmation globale 2014 de 3 159 200 € d'AP nouvelles et complémentaires). Des recettes d'investissement de 3 359 200 € sont également inscrites au budget. A noter enfin l'inscription de 6 270 900 €/HT en dépenses et 7 500 000 €/TTC en recettes au titre de la « M.A.P. financière » (Maison de l'Alsace à PARIS) permettant de récupérer la TVA sur cette opération.

1) BILAN DE L'EXERCICE 2013 :

• **Achèvement d'opérations**

L'année 2013 aura vu la fin des opérations suivantes :

- réhabilitation et construction de l'hébergement de la Maison Eclésiastique n° 50 à HIRTZFELDEN ;
- travaux d'installation de l'antenne secondaire de MUNSTER au sein de l'ancien collège ;
- restructuration des vestiaires au Centre Routier de BURNHAUPT.

Toutes ces opérations, soldées et réceptionnées au niveau des travaux, ne le sont pas forcément au niveau financier, en raison des délais d'obtention des Décomptes Généraux ou des réserves à lever. C'est la raison pour laquelle certains crédits peuvent encore s'avérer nécessaires en 2014.

2) PREVISIONS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2014 :

Globalement, le Budget Primitif 2014 est en diminution de 15 % par rapport au BP 2013.

La Direction de l'Architecture a particulièrement veillé à ce que les inscriptions budgétaires concernent des crédits absolument nécessaires à la réalisation des opérations en tenant compte de leur degré d'avancement et dans le respect des engagements contractuels.

Les dépenses correspondantes concernent les gros investissements immobiliers et mobiliers à mener sur les bâtiments à vocation administrative ainsi que sur l'ensemble des autres équipements du patrimoine départemental. Celles-ci s'inscrivent dans le prolongement des programmes décidés au cours des années antérieures. Les propositions d'inscriptions budgétaires sont conformes aux orientations budgétaires et s'élèvent à :

✓ **14 111 700 € de Crédits de Paiement (CP), ventilés par fonction et montant décroissant :**

- développement touristique : MAISON DE L'ALSACE à PARIS	3 399 800 €
- social & territorialisation : Antennes territoriales de Masevaux, Munster, Sainte-Marie-aux-Mines... et diverses études préalables (Espace Doller, Sous-Préfecture à MULHOUSE, St-Louis, ...)	1 626 900 €
- culture : Médiathèque Altkirch, Carreau Rodolphe, Dominicains	2 620 000 €
- centres routiers : Bartenheim, Vieux-Ferrette ; stations à carburant, études sites dépôts à sel	2 220 700 €
- bâtiments administratifs : 11, av. République COLMAR, regroupement services Ribeauvillé	1 662 400 €
- réhabilitation thermique – 1 ^{ère} tranche transition énergétique	1 200 000 €
- non affecté : dotations provisionnelles toutes fonctions	832 500 €
- environnement : Maison Eclusière à HIRTZFELDEN	300 000 €
- autres domaines : SEIJO à KIENZHEIM	218 400 €
- Divers	31 000 €

✓ **1 985 700 € d'Autorisations de Programme (AP)**
(sur la programmation globale de 3 159 200 € d'AP (2 818 500 € d'Autorisations de Programme (AP) nouvelles et 340 700 € d'AP complémentaires))

✓ **88 000 € de Crédits de Fonctionnement (CF)**

✓ **3 359 200 € de recettes d'investissement**

✓ **6 270 900 €/HT en dépenses et 7 500 000 €/TTC en recettes – opération financière M.A.P. (récupération de la TVA).**

En ce qui concerne les **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (nouvelles et complémentaires)**, elles sont inscrites conformément aux dispositions du règlement financier du 14 avril 2011 qui stipule que, pour fiabiliser le stock des Autorisations de Programmes, les opérations seront intégrées en gestion financière en deux étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études, la seconde à l'Avant-projet Définitif (A.P.D.) pour le financement des travaux.

- :- :- :- :- :-

Conformément aux orientations budgétaires définies, vous trouverez ci-après les principaux axes retenus pour 2014, ventilés selon le niveau d'avancement des opérations concernées (situation au 1^{er} septembre 2013) :

1.1 PRIORITE 1 : OPERATIONS EN COURS, APRES NOTIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX : AP : NEANT – CP : 6 665 000 €

Il s'agit des opérations qui **doivent aller à leur terme**. En effet, tout coup d'arrêt signifierait la mise en danger du projet et engendrerait des coûts importants de débits pour la collectivité :

1.1.1. OPÉRATIONS INDIVIDUELLES : (6 059 800 €)

- Maison de l'Alsace à PARIS : 3 399 800 €
Cette opération, réalisée en maîtrise d'ouvrage départementale Conseil Général du Haut-Rhin, fait l'objet d'un remboursement de 50 % des dépenses HT par le Conseil Général du Bas-Rhin. Les travaux se poursuivent et la réception devrait être prononcée fin 2014.
- La construction de la Médiathèque d'ALTKIRCH : 2 250 000 €
Après un démarrage du chantier début 2013, les travaux sont actuellement interrompus en raison des problèmes de glissement de terrain qui nécessitent une consolidation importante. La reprise des travaux intervenant au 2^{ème} trimestre, les besoins de CP pour 2014 sont estimés à 2,8 M€.
- Réhabilitation et construction de l'hébergement de la Maison Eclusière n° 50 à HIRTZFELDEN : 300 000 €
Il s'agit de la fin de l'opération, celle-ci ayant été réceptionnée au printemps 2013. En attendant d'accueillir un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E.), ce site abrite, depuis le 1^{er} septembre 2013, la Brigade Verte.
- Construction de l'Hôtel du Département à COLMAR : 110 000 €.
Le quitus de cette opération devrait pouvoir être délivré cette année à la SEMHA, le Maître d'Ouvrage Délégué terminant de justifier les mouvements de compte réalisés. Un montant de 110 000 € est nécessaire en crédits de paiement, correspondant d'une part au complément d'avances que doit percevoir le mandataire, et d'autre part au reliquat des honoraires à lui verser. A noter également que les produits financiers de cette opération (placements réalisés par le mandataire) vont générer une recette de 240 000 € environ (inscription lors de la prochaine DM1).

1.1.2 OPÉRATIONS « GLOBALES » : (605 200 €)

- Territorialisation : 253 500 €
L'installation de l'antenne secondaire de MASEVAUX (100 000 €) permettra de supprimer les loyers du Centre Médico-Social (C.M.S.) actuel et, via la réorganisation des locaux traitée en régie interne, offrira une mutualisation sur un site où nous sommes propriétaires, et ce pour un meilleur service au public (regroupement des services sociaux et de l'unité routière). Ces travaux, réalisés conjointement par le service des Ateliers de la Direction des Moyens Généraux (DMG) et par la DAR, ont démarré en septembre 2013.

A noter le versement du solde (135 500 €) des travaux réalisés pour l'installation de l'antenne secondaire de MUNSTER au sein de l'ancien collège F. Hartmann à MUNSTER, ce projet ayant été réalisé sous maîtrise d'ouvrage locale (Communauté de Communes).

De plus, devront être réglés les soldes des opérations d'installation de l'Antenne Territoriale secondaire d'ENSISHEIM (8 000 €) située dans les locaux de l'ancienne Mairie, ainsi que ceux de l'antenne territoriale de la Couronne Mulhousienne à ILLZACH (Fil d'Ariane) - 10 000 € - cette dernière opération ayant été réalisée sous maîtrise d'ouvrage locale (Commune d'ILLZACH).

- Centres Routiers : 150 700 €

Les crédits nécessaires concernent les opérations de construction neuve du Centre Routier d'ALTKIRCH (10 000 €) et de restructuration des vestiaires au Centre Routier de BURNHAUPT – 5 500 € (soldes).

Va se poursuivre l'opération de mise aux normes des stations de carburant des Centres Routiers (4^{ème} phase), la réglementation prévoyant des installations enterrées à double paroi (135 200 €).

- Autres : 201 000 €

La première phase de valorisation du site Carreau Rodolphe à UNGERSHEIM (200 000 €) sera reconduite pour un montant identique dans la continuité des investissements déjà réalisés.

Enfin, devra être payé le solde d'honoraires de l'opération de construction du Peloton de Gendarmerie (P.G.M.) de HOHROD, réceptionnée début 2012 (1 000 €). Les bâtiments ont été transférés par avenant au bail emphytéotique avec Habitat de Haute-Alsace.

1.2 PRIORITÉ 2 : OPÉRATIONS DÉCLENCHÉES - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS SANS NOTIFICATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX :

AP Complémentaire : 100 700 € – CP : 2 496 800 €

Il s'agit d'opérations existantes pour lesquelles il y a déjà eu des dépenses d'études et attribution des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, ...). Cependant, **le déroulé de l'opération pourrait encore, le cas échéant, et pour certaines d'entre elles, être rééchelonné** puisque les marchés de travaux ne sont pas encore attribués et, par conséquent, n'ont pas encore créé de droit pour leurs titulaires.

1.2.1 OPÉRATIONS INDIVIDUELLES – CP : 1 606 800 €

Sont concernées 3 opérations :

- la construction du Centre Routier de BARTENHEIM : 1 300 000 € - destiné à accueillir le centre routier d'HUNINGUE suite à une promesse de vente du terrain d'assiette de ce dernier site. Les travaux ont démarré courant janvier 2014 ;
- les travaux de réhabilitation du bâtiment « Les Fougères » à SAINTE MARIE-AUX-MINES, futur siège de l'Antenne Territoriale du Val d'Argent. A ce titre, les travaux se termineront en février 2014 – CP : 88 400 € ;
- Site Seijo à KIENZHEIM : 218 400 €
Vont se poursuivre les études relatives à la 1^{ère} tranche de requalification du Bâtiment Historique concernant l'aménagement du rez-de-chaussée.
A cet égard, un deuxième acompte de la subvention régionale pourra être perçu – cf. infra.

1.2.2 OPÉRATIONS « GLOBALES » CP : 890 000 €

- Centres routiers : 520 000 €
La restructuration du Centre Routier de VIEUX-FERRETTE va entrer dans sa phase travaux à l'automne.
- Social : 170 000 €
Les travaux (conjointes avec la DMG) vont également démarrer concernant le désamiantage, le rafraîchissement et l'aménagement du bâtiment G de la Cité Administrative à COLMAR, en vue de l'installation des Services de la Tarification des Etablissements Sociaux (S.T.E.).
- Culturel : 170 000 €
Suite à l'avis suspendu de la Commission de Sécurité, la mise aux normes du système de désenfumage au Caveau à Jazz des Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER va être lancée. Le diagnostic élaboré suite aux prescriptions émises par les Services d'Incendie a mis en évidence des complications liées à la réalisation de cette opération dans ce site protégé.
Au vu d'une récente consultation et compte-tenu des exigences de la Commission de Sécurité, il s'avère que le montant alloué à l'opération est insuffisant et ne permettra pas de réaliser l'opération. Aussi, il est sollicité en parallèle une AP complémentaire de 100 700 €.
- Divers : 30 000 €
Afin d'être en règle au regard de la réglementation au vu du « plan climat-énergie-territorial », un **diagnostic thermique** des bâtiments (hors collèges et bâtiments en cours de restructuration) doit être effectué.
Les études ont débuté et il s'agira en 2014 d'en régler le solde.

1.3 **PRIORITÉ 3 : OPÉRATIONS « PROJETS » - PHASE ÉTUDES AVANT MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE** : AP : NEANT ; CP : 2 665 000 €

Il s'agit d'**opérations déjà identifiées et validées** (rapports budgétaires, Programme Pluriannuel d'Investissement, ...) mais n'ayant pas pour l'instant (hormis le programme et les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre dans certains cas) donné lieu à engagement comptable. On se situe dans les **études en amont**. Les opérations recensées ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi quant à la nécessité de leur réalisation. Il semble toutefois nécessaire de devoir les confirmer.

1.3.1 OPÉRATIONS INDIVIDUELLES : 2 665 000 €

- Territorialisation : 1 005 000 €

La restructuration de la Sous-Préfecture de MULHOUSE, avenue Kennedy, sera menée dans l'objectif d'y installer le pôle social actuellement situé au 61 rue de Pfastatt à MULHOUSE (Espace Doller). Les études de programmation et les travaux de restructuration lourde pour cet espace sont estimés à ce stade des diagnostics connus à 905 000 €, hors réhabilitation ou reconstruction du bâtiment annexe.

Le bâtiment annexe de la Sous-Préfecture devra faire l'objet d'investigations approfondies pour vérifier la pertinence d'une réhabilitation lourde et du potentiel qu'il pourra offrir ; il n'est toutefois pas exclu de procéder à la démolition de cette annexe, compte-tenu de l'état général et de la vétusté du bâtiment.

La répartition des locaux sera étudiée en vue d'optimiser les surfaces de manière à accueillir un nombre d'agents le plus important possible. La configuration des lieux sera tributaire de la trame des ouvertures de façade qui ne pourra être modifiée et qui, vraisemblablement, imposera des compromis d'aménagement.

Les études de faisabilité en cours devront permettre d'ajuster, avec la plus grande précision, les besoins financiers liés à cette opération, incluant la mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment et la réhabilitation, voire la construction neuve en remplacement du bâtiment annexe, qui permettra de trouver le complément des surfaces manquantes le cas échéant dans le bâtiment principal.

L'AP existante est maintenue dans l'attente du résultat de l'A.P.D. de cette opération.

Concernant le regroupement des Centres médico-sociaux (C.M.S.) de SAINT-LOUIS avec la création d'une Antenne Principale, les études (100 000 €) vont pouvoir démarrer. En effet, le projet de Z.A.C. (zone d'aménagement concerté) conduit par la Ville de SAINT-LOUIS est en cours de finalisation.

- Bâtiments administratifs : immeuble sis 11 avenue de la République à COLMAR :
1 300 000 €

Le bâtiment nécessite une restructuration lourde, les équipements et l'enveloppe datant de l'origine de la construction (40 ans). La vétusté des réseaux est telle qu'on peut craindre à tout moment la fermeture du bâtiment pour cause de pannes. C'est la raison pour laquelle il convient d'organiser la mise en chantier.

Par contre, le Département est tributaire des décisions de l'Etat qui, par convention, doit prendre en charge 50 % des travaux. Le lancement de l'opération de désamiantage des sous-sols et remise à niveau d'équipements (installations thermiques, ascenseurs...) pourrait avoir lieu, compte-tenu du fait que l'Etat nous a fait savoir qu'il dispose de crédits à cet effet.

Il convient d'obtenir un engagement ferme de l'Etat avant de lancer cette opération, étant entendu que l'urgence des interventions à mener est avérée.

C'est la raison pour laquelle est inscrite une somme de 1 300 000 €, correspondant à la totalité de cette opération, dont 50 % seront remboursés par l'Etat – cf. infra.

- Centres routiers : Etudes sites dépôts à sel : 250 000 €

La vétusté du Centre Routier de SOULTZ et l'état général des bâtiments ne permettent pas d'envisager une réhabilitation et une restructuration sur place. En ce qui concerne le hangar à sel, la démolition de cet abri au regard des problèmes structurels existants est nécessaire. D'une manière plus globale, le site de SOULTZ, de par sa configuration, l'exigüité des espaces de manœuvre, un terrain trapézoïdal inadapté, ne permettra pas une reconstruction de cet abri avec une capacité de stockage adaptée aux besoins, l'optimisation des autres locaux n'étant pas plus facile à réaliser.

Il est à noter que l'approvisionnement en sel se fait par des rotations de véhicules de type 19 tonnes qui se font charger sur le site d'UFFHOLTZ, les semi-remorques ne pouvant accéder pour benner dans l'abri existant à SOULTZ. Cette manière de procéder génère des coûts importants et perd considérablement en efficacité. Une étude plus globale portant sur l'axe ouest Piémont des Vosges au sud de COLMAR devra mettre en exergue les capacités de stockage nécessaires à la viabilité hivernale, les besoins en locaux de vie, en abris pour les véhicules et les matériels... et permettre une décision quant à une implantation pertinente et adaptée générant des économies en raison d'une configuration de l'espace calibrée aux besoins tels qu'ils auront été validés.

Cette étude sera menée conjointement avec les services de la Direction des Routes et des Transports (DRT) et sera soumise à votre Assemblée pour le budget primitif 2015.

- Social : 110 000 €

Va être lancée l'opération de regroupement des CMS de KINGERSHEIM et de WITTENHEIM, rue de Gascogne. Besoins en CP : 50 000 € pour les études.

En ce qui concerne le regroupement des 2 CMS de CERNAY, les locaux proposés (anciennement ceux de la médecine du travail) font l'objet d'une étude pour transférer les services dans ces nouveaux espaces (CP : 60 000 €).

OPÉRATIONS « GLOBALES » : NEANT

1.4 PRIORITÉ 4 : PROPOSITION DE « NOUVELLES OPÉRATIONS » : AP nouvelles : 1 645 000 € – CP : 1 452 400 € (programmation globale 2014 : 2 226 000 € d'AP nouvelles)

1.4.1. OPÉRATIONS INDIVIDUELLES

NEANT.

1.4.2. OPÉRATIONS « GLOBALES » - CP : 1 452 400 €

- Regroupement des services à RIBEAUVILLE : En prévision de l'accueil sur le site DDE, du pôle gérontologique, du CMS, de la PMI ainsi que du Centre Routier, des travaux seraient à engager (325 000 € d'AP et 152 400 € de CP). La réalisation des travaux est tributaire de la position de l'Etat quant au devenir de la Sous-Préfecture de RIBEAUVILLE.
- Réhabilitation thermique : les enjeux énergétiques et les contraintes réglementaires nécessitent la prise en compte de l'amélioration thermique du patrimoine bâti de la Collectivité. La réflexion menée pour la transition énergétique nous engage à opérer des travaux de réhabilitation thermique sur les bâtiments les plus énergivores pour s'inscrire dans les objectifs que la Collectivité s'est fixée en matière d'économie d'énergie. Une première tranche de travaux d'un montant de 1 200 000 € est programmée (AP et CP).
- Antenne territoriale secondaire de DANNEMARIE : C'est sur le terrain mis à nu et purgé en 2013 de l'ancienne gendarmerie de DANNEMARIE qu'il est envisagé de construire cette structure. A noter que cette AP (581 000 €) s'inscrit au titre des projets structurants prévus au Contrat de Territoire de Vie (C.T.V.) du SUNDGAU qui a fait l'objet d'un vote en séance plénière en décembre dernier.

Cette opération sera financée par un prélèvement sur l'enveloppe CTV du Territoire de Vie du SUNDGAU, dont les CP nécessaires (405 000 € en 2014 – solde en 2015) sont inscrits à la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT) et seront virés à la DAR à l'issue de la DM1 2014, au moment du lancement effectif de l'opération (les premières consultations liées aux prestataires intellectuels sont en cours).

- Réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment C de la Cité Administrative à COLMAR :

Le Département devra s'acquitter de sa quote-part (9,85 % des dépenses communes). A ce titre, une AP de 120 000 € est prévue pour 100 000 € de CP sur 2014.

Nota : Les **opérations** suivantes sont **décalées** et ne font l'objet d'aucune demande de crédits pour 2014 :

- Restructuration de l'ancienne gendarmerie de THANN ;
- Construction du Centre Routier d'HUSSEREN-WESSERLING ;
- Construction de l'antenne secondaire de FERRETTE (mentionnée au CTV du Sundgau – études préalables).

De plus et à ce stade, n'ont **pas** été **chiffrés, ni totalisés** dans le présent Budget Primitif :

- Le devenir du bâtiment de l'ancien LVD, rue d'Agen à COLMAR. Compte-tenu des informations faisant état d'un regroupement des services de l'Etat à la Cité Administrative, il convient de se prononcer sur les études de faisabilité : purge terrain, démolition, vente, regroupement de services départementaux ?
- les travaux de mise en accessibilité des bâtiments par rapport aux obligations fixées par la loi du 11/02/2005 sur le handicap.

Enfin, n'ont **pas** été **intégrés** les travaux de mise à nu et de traitement des structures sur l'immeuble dénommé le « Château » à HUSSEREN-WESSERLING. Ceux-ci restent suspendus au devenir du site. Une réflexion pour permettre une utilisation des locaux, avec des investissements à minima (et uniquement au rez-de-chaussée), a permis de chiffrer une mise en sécurité du bâtiment – 1^{ère} phase (traitement mэрule, curage et mise en sécurité de l'aile principale) à 865 500 €/TTC – valeur 2012. Toutefois, aucun montant n'est inscrit pour l'instant.

2. DOTATIONS ANNUELLES PROVISIONNELLES : AP : 240 000 € - CP de **832 500 €**
(programmation globale 2014 : 832 500 € d'AP)

Parmi les programmes les plus importants, on peut citer ceux relatifs à l'entretien des bâtiments administratifs, routiers, sociaux, culturels, sportifs, ... (B123 & B143) dont le Département est propriétaire et/ou dont il assume les charges à hauteur de 740 000 €.

Toutes les dotations provisionnelles sont reconduites à l'identique, tant en Autorisations de Programmes qu'en Crédits de Paiement, à l'exception du programme B123 (entretien des bâtiments administratifs, routiers, sociaux, culturels, sportifs, ...) qui est majoré de 240 000 € pour permettre de réaliser les travaux de mise à niveau au Centre Sportif Régional d'Alsace (C.S.R.A.) à MULHOUSE, préalablement au transfert du site par bail emphytéotique à la M2A.

Enfin, il faut savoir que toutes les réparations suite à sinistres couverts par les assurances doivent d'abord faire l'objet d'avances prises sur le budget de la DAR avant d'être remboursées par des recettes versées au budget de la Direction du Patrimoine et du Droit des Sols (D.P.S.).

De plus, à l'instar des années précédentes, une provision de 70 000 € est inscrite en frais d'études (AP et CP) pour des opérations dont l'Assemblée Départementale aura à décider en fonction des conclusions des investigations réalisées.

Les deux autres programmes (B125 & B144) permettent d'acquérir en cas de besoin du mobilier et du matériel pour un montant total de 22 500 €.

3. CREDITS DE FONCTIONNEMENT : une provision de **88 000 €** est inscrite, identique à celle du BP 2013.

Sont concernées les dépenses d'entretien courant, de « rafraîchissement » de locaux autres que ceux de l'Administration départementale, d'achats de fournitures et de petits matériels.

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 359 200 €

- Maison Eclusière n° 50 à HIRTZFELDEN : la subvention FEDER de **100 000 €**, attribuée au titre de la mesure « efficacité énergétique et énergies renouvelables » du programme opérationnel compétitivité régionale Alsace 2007-2013, va pouvoir être perçue dans son intégralité.
- Maison de l'Alsace à PARIS : une recette d'environ **1 460 000 €** est escomptée, correspondant à 50 % de prise en charge, par le Conseil Général du Bas-Rhin, des dépenses versées en 2014.
- Site Seijo à KIENTZHEIM : compte-tenu de la poursuite des études sur l'opération globale, un deuxième acompte de la subvention régionale pourrait être perçu. Il avoisinera les **100 000 €**.
- Médiathèque d'ALTKIRCH :
 - subvention de l'Etat pour la lecture publique : 2^{ème} tranche de **629 200 €** ;
 - convention avec la Communauté de Communes d'ALTKIRCH : participation prévisionnelle à hauteur de **420 000 €** (10 % du montant des travaux et surcoûts liés aux contraintes du site ainsi que quote-part aux aménagements extérieurs). Un réajustement sera à prévoir en DM1 suite aux travaux complémentaires de consolidation du talus.
- Immeuble 11 avenue de la République à COLMAR :

La quote-part de l'Etat à cette opération de désamiantage des sous-sols et de remise à niveau d'équipements est de 50 % des travaux, soit une recette escomptée de **650 000 €**.

5. OPERATION FINANCIERE MAISON DE L'ALSACE à PARIS :
DEPENSES : 6 270 900 €/HT – RECETTES : 7 500 000 €/TTC

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, des doubles écritures comptables sont à réaliser, lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération – SEMHA, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

Une somme de **6 270 900 €/HT** est prévue en dépenses et de **7 500 000 €/TTC** en recettes.

Les inscriptions budgétaires proposées au titre du Budget Primitif 2014 sont détaillées, tant en AP qu'en CP, dans le tableau joint en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport ;
- de voter, en **dépenses – cf. tableau joint en annexe :**
 - * les Autorisations de Programme nouvelles et complémentaires ainsi définies, pour un montant total de 1 985 700 € (*sur une programmation globale 2014 de 3 159 200 €*) ;
 - * les inscriptions budgétaires aux chapitres d'investissement et fonctionnement, à savoir respectivement 14 111 700 € et 88 000 € ;
- de voter, en **recettes - voir annexe :**
 - * l'inscription de 3 359 200 € au titre des recettes d'investissement ;
- de voter, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 6 270 900 €/HT en dépenses et 7 500 000 €/TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

N° PROG	INTITULE/ contenu	BP 2014			observations
		programmation globale AP nouvelles et compl.	dont AP à voter au BP 2014	Crédits de Paiement	
DEPENSES					
B121	BATIMENTS - CONSTRUCTIONS NEUVES	581 000,00	0,00	1 858 400,00	
B122	BATIMENTS -RESTRUCT. REHAB. EXTENSIONS	1 645 000,00	1 645 000,00	4 771 600,00	dont transition énergétique
B123	BATIMENTS - TRAVAUX D'ENTRETIEN	540 000,00	240 000,00	540 000,00	
B124	HOTEL DU DEPARTEMENT	0,00		110 000,00	
B125	BATIMENTS - ACQUISITION DE MATERIEL	15 000,00	0,00	15 000,00	
B126	BATIMENTS - FRAIS D'ETUDES	50 000,00	0,00	50 000,00	
B131	GENDARMERIES - CONSTRUCTIONS NEUVES	0,00		1 000,00	
B141	AUTRES - CONSTRUCTIONS NEUVES	0,00		2 250 000,00	Médiathèque Altkirch
B142	AUTRES - RESTRUCT. REHAB. EXTENSION	100 700,00	100 700,00	4 288 200,00	dont MAP & ME HIRTZFELDEN
B143	AUTRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN	200 000,00	0,00	200 000,00	
B144	AUTRES - ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER	7 500,00	0,00	7 500,00	
B145	AUTRES - FRAIS D'ETUDES	20 000,00	0,00	20 000,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 159 200,00	1 985 700,00	14 111 700,00	
B623	ENTRETIEN - DEPENSES FONCTIONNEMENT			87 000,00	
J632	INTERETS MORATOIRES			1 000,00	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			88 000,00	
	TOTAL GENERAL DEPENSES 017 - BATIMENTS DEPART.	3 159 200,00	1 985 700,00	14 199 700,00	
RECETTES					
B122	BATIMENTS -RESTRUCT. REHAB. EXTENSIONS	0,00		650 000,00	11, avenue Rép. COLMAR
B141	AUTRES - CONSTRUCTIONS NEUVES	0,00		1 049 200,00	Médiathèque Altkirch
B142	AUTRES - RESTRUCT. REHAB., EXTENSIONS	0,00		1 660 000,00	dont particip CG 67 - MAP
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00	0,00	3 359 200,00	
	TOTAL GENERAL RECETTES 017 - BATIMENTS DEPART.	0,00	0,00	3 359 200,00	
DEPENSES ET RECETTES - OPERATION "FINANCIERE"					
B142	MAISON DE L'ALSACE A PARIS (M.A.P.) - DEPENSES			6 270 900,00	
B142	MAISON DE L'ALSACE A PARIS (M.A.P.) - RECETTES			7 500 000,00	